

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1950

Artikel: L'immigration, l'arbre qui cache la forêt de nos problèmes
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'immigration, l'arbre qui cache la forêt de nos problèmes

Jean-Daniel Delley • 2 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20268>

Proposer des solutions aux questions concrètes est moins facile mais plus efficace

L'initiative de l'UDC *Contre l'immigration de masse*⁴ touche un point sensible. L'immigration a fortement augmenté depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation – plus 350'000 personnes – et l'effectif des frontaliers a crû d'un tiers. Faut-il y voir la raison des difficultés de logement, de transport que connaît actuellement la Suisse? L'immigration est-elle responsable des craintes pour l'emploi et de la sous-enchère salariale?

Il serait erroné de nier ces difficultés. Mais il faut constamment rappeler que la Suisse est, depuis 1945, un pays d'immigration, une immigration qui a contribué non seulement à la richesse du pays, mais également à son bon fonctionnement. La Suisse n'est pas envahie; c'est elle qui attire des étrangers pour occuper des places de travail disponibles: cadres, ingénieurs, personnel soignant dont nous manquons; personnel peu qualifié pour des postes que délaissent les indigènes. En clair, sans sa population étrangère, le pays serait paralysé.

La gauche a trop longtemps fait preuve d'angélisme dans ce dossier, considérant toute critique à l'égard du phénomène migratoire comme une manifestation xénophobe. Récemment le président du parti socialiste a évoqué la possibilité de mesures de contingentement et annoncé un débat sans tabou sur le sujet (DP 1938⁵). Les premières manifestations de ce débat ne sont guère enthousiasmantes. Pour atténuer la crise du logement, n'autorisons l'acquisition de logements par les étrangers qu'après cinq ans de séjour, suggère la socialiste zurichoise Jacqueline Badran. Les prix baisseront et les investisseurs privilégieront les biens à louer. Une idée non seulement discriminatoire mais inefficace (DP 1949⁶). La même exprime une critique radicale⁷ au principe même de la libre circulation, qui ne serait qu'un avatar du néolibéralisme pour pousser les Etats à la sous-enchère fiscale et exploiter les salariés.

Ces propositions ne sont pas recevables. Tout comme celles de l'UDC, elles mettent l'étranger en accusation et diffusent l'illusion d'une Suisse clôturée, à l'abri. Or la Suisse a les moyens de

résoudre ses problèmes. En commençant par la suppression des exonérations fiscales et autres traitements de faveur, tout comme à la concurrence fiscale intercantonale pour attirer les entreprises étrangères. En investissant de manière suffisante dans les transports publics. En construisant des logements répondant aux besoins de la majorité de la population. En adoptant un aménagement du territoire qui concentre l'habitat au lieu de le disperser. En augmentant ses budgets de manière à former les spécialistes dont elle a besoin, avant d'aller les chercher diplômés en mains chez ses voisins (médecins, infirmières notamment). En améliorant les compétences des jeunes et en promouvant la formation continue. En contrôlant strictement le respect des conditions de travail et de salaire des salariés étrangers temporairement actifs sur son territoire.

Toutes ces solutions, l'UDC les réprovoque. Elle préfère s'en prendre à l'étranger, son bouc émissaire de prédilection et faire croire que les problèmes réels auxquels sont confrontés les habitants du pays seront ainsi réglés. La gauche n'a rien à gagner à entrer dans ce jeu

malsain. Par contre elle peut monnayer son appui à la libre circulation contre des

avancées substantielles dans les domaines précités. Quant à la clause de sauvegarde,

elle ne résoudra rien (DP 1944⁸): effet quantitatif négligeable et temporaire.

Harmonisation fiscale: et si Alain Berset reposait la même question?

André Gavillet • 2 avril 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20279>

Il y a des domaines où la statistique ne pénètre pas

L'harmonisation fiscale, en Suisse, a été intentionnellement inachevée (LHID, art. 28²). Les cantons sont autorisés à imposer certains types de sociétés selon leurs propres critères attractifs. L'Union européenne a demandé et demande toujours avec insistance que soient corrigées ces pratiques déloyales.

De manière répétée nous avons formulé l'exigence que ce dossier de première importance politique soit au centre des débats. L'enjeu en est la qualité de nos relations intercantionales et internationales.

Or ce sujet crucial n'est pas publiquement traité. Ni le Conseil fédéral, ni le Parlement n'ont apporté les informations utiles. Les responsables cantonaux, quoique préoccupés, pratiquent l'embargo persistant.

Comme illustration, nous reproduisons

une interpellation³ déposée sur cette question au Conseil des Etats. Elle date un peu (22.06.2007), mais la qualité de l'interpellateur, Alain Berset, la réactualise.

Dans l'ordre, les quatre premières questions et les réponses du Conseil fédéral.

Imposition cantonale des sociétés holdings, d'administration et des sociétés mixtes

Si le Conseil fédéral veut établir, d'entente avec les cantons, une fiscalité eurocompatible applicable aux sociétés holdings, aux sociétés d'administration et aux sociétés mixtes au sens de l'article 28 LHID et présenter au Parlement une modification de loi allant en ce sens, il conviendrait d'en savoir un peu plus. Or tant le Parlement que le public sont dépourvus de renseignements fiables en la matière.

Je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions qui suivent ou de demander les informations requises aux cantons.

1. Au moins la moitié des 20'000 sociétés précitées sont dominées par des actionnaires suisses. Quel est le risque que ces sociétés émigrent vers des horizons extra-européens si l'imposition des cantons venait à être modifiée?

2. Que représentent les sociétés précitées sous domination suisse en termes d'emplois et quelle est leur part au produit de l'impôt cantonal sur le capital et de l'impôt fédéral sur les bénéfiques?

3. Combien de ces sociétés sont-elles imposées au titre de holding, de société d'administration et combien au titre de société mixte?

4. Combien d'entre elles acquittent un impôt cantonal sur un capital de 1'000'000 de francs ou moins, de 10'000'000 de francs ou moins et combien payent l'impôt sur un capital plus élevé?

(...)

Réponse du Conseil fédéral